



**AVIS PUBLIC  
PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-342**

**AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 3 mai 2022, le « *Règlement numéro 2022-342 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin de permettre les services de garderie dans la zone 301* ».

Ce règlement modifie le *Règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton* afin de permettre les services de garderie dans la zone à dominance institutionnelle numéro 301 (terrain des loisirs).

Le 10 juin 2022, la M.R.C. d'Acton a délivré à la Municipalité d'Upton, un certificat à l'effet que le règlement ci-haut mentionné est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

**Donné à Upton, ce 13<sup>e</sup> jour de juillet 2022**

Nabil Boughanmi,  
Directeur général  
et greffier-trésorier